

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
24 juin 2026

Mis en ligne :
08 JUIL. 2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BONNAFOUS Catherine, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DA CUNHA Manuel, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAIO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BLIN Stéphane ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

Madame Catherine BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

Mme Hélène RIGAL, Responsable du service Ressources Humaines, Co-Directrice Générale des Services par intérim assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N°10

Délibération n°2026-082. FINANCES : Décision Modificative n°1 - Budget ZAC Multisites - Ajustement du Budget Primitif suite aux résultats définitifs et à l'affectation des résultats
Rapporteur : Etienne MAINGUET

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération 2026-016 du 9 février 2026,
VU l'avis favorable de la commission Ressources du 24 juin 2026,

CONSIDERANT que le Budget Primitif 2026 a été préalablement adopté en Conseil Municipal,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires suite aux résultats définitifs du CA 2025 pour le Budget ZAC Multisites et à l'affectation des résultats 2025 sur le BP 2026, présentées comme ceci :

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>		<u>Dépenses</u>	
6045 (011) - Achat études, prestations de services	+ 2 935.11 €		
<u>Recettes</u>		<u>Recettes</u>	
02 - Excédent de fonctionnement reporté	+ 2 935.11 €		

Le résultat de clôture en Fonctionnement en 2025 était de + 1 264 016.02€.

Il a donc été voté une affectation du résultat de fonctionnement : R/002 : 1 264 016.02 € (Délibération 2026-056 du 20/05/2026).

Sur le budget primitif voté le 9 Février, il était inscrit au 002 un excédent de fonctionnement reporté pour 1 261 080.91€.

Le budget 2026 ayant été voté avec des pré-résultats, avant l'approbation du compte administratif, il convient de réajuster le montant de l'excédent de fonctionnement final. Le résultat inscrit au BP se basait sur des résultats non-définitifs qui ont continué d'évoluer après l'arrêt des chiffres présentés au vote du BP. Avec les résultats définitifs, on obtient un excédent supérieur de 2 935.11€ qu'il convient d'intégrer au BP via une décision modificative. Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement au 6045 (chapitre 011) Achat études, prestations de service en conséquence du même montant.

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 CONTRE (DEGUILLARD Julie, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia), **le Conseil municipal décide**

D'APPROUVER les modifications budgétaires au Budget Primitif 2026 du Budget ZAC Multisites de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON

